



Formatrice :



M^{re} Sophie Deslauriers
Bélanger Sauvé

Présentation

La formation a pour objectif d'expliquer les modifications au mode de publication des avis publics, au processus d'adoption des règlements et à ce qui doit être diffusé sur le site Internet de la municipalité. Il sera également question du calendrier du trésorier, des cas où le règlement d'emprunt n'est plus susceptible d'approbation référendaire ainsi que des modifications au calcul du nombre de personnes habiles à voter. Enfin, nous aborderons les modifications aux autres lois touchant le monde municipal, entre autres, la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et le *Code de la sécurité routière*.

Un plan de cours détaillé sera disponible sous peu.